

Le 30 septembre 2010

Communiqué de Presse

Colloque organisé par la CARMF : "La réforme des retraites : quels changements pour les salariés, les régimes spéciaux et les indépendants ?"

La CARMF a organisé le vendredi 17 septembre 2010 au Palais des Congrès de Paris, un colloque sur la réforme des retraites.

Accueillis par le Docteur Gérard MAUDRUX, Président de la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France (CARMF), de prestigieux intervenants ont pu donner leur point de vue sur les changements à attendre pour les salariés, les régimes spéciaux et les indépendants.

Monsieur Henri CHAFFIOTTE, Directeur de la CARMF, a présenté les nouvelles dispositions du projet de loi sur la réforme des retraites.

Madame Danièle KARNIEWICZ, Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), a décrit plus particulièrement la réforme du régime général des salariés.

Monsieur Pierre-Édouard du CRAY, Directeur des études de l'association Sauvegarde Retraites, a retracé l'évolution des régimes des fonctionnaires et des régimes spéciaux au travers des réformes de retraite successives de 2003 à 2010.

Monsieur Bernard LAGNEAU, Président de la Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens (CAVP), a rappelé le fonctionnement des caisses autonomes de retraite des professions libérales et la très bonne performance de leurs régimes.

Le Professeur Bernard DEBRÉ, Député, a livré sa vision politique du projet de loi de la réforme des retraites.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DU BILAN

L'Assemblée Générale des délégués, qui s'est déroulée le samedi 18 septembre 2010, a permis d'exposer :

- le Bilan et Compte de résultat de l'année 2009,
- les placements mobiliers et immobiliers,
- le rapport de la Commission de Contrôle.

À l'issue de ces présentations, les délégués ont approuvé à une très grande majorité les comptes de la CARMF pour l'exercice 2009. Le résultat a été de **94,99 %** de "OUI" et de **5,01 %** de "NON", soit 417 voix contre 22 sur un total de 439 suffrages exprimés.

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (128 000 cotisants, 61 500 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 1,8 milliard d'euros de cotisations (médecins + caisses maladies) et verse 1,5 milliard d'euros de prestations, la différence sert à payer la compensation nationale, l'excédent étant mis en réserves.

*Contact Presse :
Service Communication - Grégoire MARLEIX
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 44 09 04 64
E-mail : communication@carmf.fr*